Des habitants de Puteaux se révoltent contre leur taudis

Le Parisien Ariane Riou 16 février 2016

Les habitants du 17 rue Collin s'insurgent contre leurs conditions de vie dans un bâtiment délabré. Une enquête d'insalubrité a été lancée.



Caché derrière une rue commerçante du vieux Puteaux, dans cette ville riche à millions, l'immeuble fait tache. Plus de porte d'entrée, des fenêtres cassées, des installations électriques apparentes, des fuites d'eau, des murs en lambeaux... Les problèmes s'accumulent au 17 rue Collin, un bâtiment qui comprend près de quatre-vingts logements.

«C'est un taudis », tranche Annie, une Putéolienne, qui a fait de la réfection de cette copropriété l'un de ses combats.

Aïcha, propriétaire de 60 ans, fulmine : «Les lumières des parties communes fonctionnent rarement. Quand je pars au travail le matin, je suis obligée d'utiliser mon téléphone pour éclairer le chemin ». «Certains appartements vides sont occupés par des squatteurs et des dealeurs. La nuit, il y a parfois des descentes de police. Quand je rentre le soir, je ne suis pas tranquille », confie Salem, un autre propriétaire.

«Ce n'est pas vivable, mais on ne peut rien faire »

Le syndic, qui gère l'ensemble de la copropriété constituée de trois autres immeubles voisins, se dit «impuissant ». «Ce n'est pas vivable, mais on ne peut rien faire. Dès qu'on change une fenêtre, elle est détruite dans les jours qui suivent, regrette

François Godel, du syndic gestionnaire. Ce sont des millions d'euros de travaux qui sont nécessaires pour tout réhabiliter. »



Les propriétaires pestent aussi contre le manque d'entretien. «Les toilettes communes ne sont jamais entretenues. Je suis obligé d'aller au MacDonalds en face, alors que je paie des charges », fulmine Elhassan, un locataire. « Ce sont des problèmes de gestion qui durent depuis dix ans. On reconnaît qu'il y a une différence entre les quatre bâtiments. Mais il n'y a personne du D au conseil syndical », confie un membre du conseil. Depuis plusieurs années, la mairie de Puteaux préempte des biens de cette copropriété privée en vue d'«une appropriation publique du bâtiment pour le démolir et le reconstruire », précise le directeur du cabinet de la maire (LR). Au printemps 2015, un diagnostic de fonctionnement de la copropriété a été lancé, suivi d'une enquête d'insalubrité. Ce vendredi, une étude de chiffrage sera mise en œuvre. À l'issue de celle-ci, un arrêté d'insalubrité irrémédiable pourrait être pris. Le préfet serait alors contraint de reloger tous les propriétaires avant démolition.



